

Communiqué de presse

Paris, le 20 novembre 2024

Renaloo a pris connaissance ce jour, et par voie de presse, d'une version nouvelle du projet de décret « relatif à l'organisation des transports partagés », après une première tentative avortée en mai dernier.

Cette version est presque la copie conforme de la précédente. Tout juste le gouvernement consent-il à définir le temps maximal que les patients pourront se voir imposer en attendant le véhicule.

Sans surprise, les observations et propositions que Renaloo avait formulées en mai dernier auprès de Frédéric Valletoux sont, dès lors toujours valables.

Contrairement aux engagements du prédécesseur de Geneviève Darrieussecq au ministère en charge de la Santé, aucune concertation n'a été organisée en plus de six mois et les personnes immunodéprimées ne sont pas exclues du dispositif.

Renaloo regrette que la parole donnée n'ait pas été respectée et que les patients soient à nouveau « mis à l'amende » pour avoir le tort d'être malades et de devoir prendre des transports sanitaires régulièrement (trois fois par semaine pour la dialyse).

Alors que l'on apprenait il y a un mois que le nombre de décès imputables aux « maladies de l'appareil respiratoire hors Covid-19 » (principalement la grippe) avait bondi de 24% en 2022, il est incompréhensible que la copie présentée au Conseil de la Caisse nationale d'Assurance Maladie ne fasse aucune place aux gestes de protection à l'égard des personnes immunodéprimées, qui sont à très haut risque de formes sévères et de décès pour tous ces virus hautement contagieux.

Le gouvernement, qui prévoit des détours exprimés en kilomètres sans prendre en compte ni les spécificités territoriales (10 kilomètres de détour en période de pointe à Paris ne sont pas équivalents en temps de trajet à 10 kilomètres dans la Nièvre par exemple) prévoit toujours de sanctionner financièrement les patients qui refuseraient de se voir imposer une telle solution.

Alors que les transports partagés sont déjà massivement utilisés, aucune évaluation préalable du dispositif n'a été rendue publique ni même réalisée.

S'il est louable que la ministre de la Santé et de l'Accès aux Soins se saisisse des nombreux décrets laissés en souffrance par son prédécesseur, Renaloo l'appelle néanmoins à ne pas faire l'impasse sur la co-construction avec les acteurs concernés.

Puisque le gouvernement a attendu 6 mois pour représenter la même copie qu'en mai dernier, à une exception près, Renaloo l'appelle à prendre un mois supplémentaire, le temps de prendre en compte les apports des différentes parties prenantes, et notamment des patients.

agathe.lobet@conseil.care

06 26 28 69 66

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)